



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Georges DELHALT**, Maire,

Date de convocation :
30 Janvier 2020

Date d'affichage :
30 Janvier 2020

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 23
- ◆ Votants : 25

Etaient présents :

Madame **GALTIE**, Monsieur **PEIRE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LUNAZZI**,
Madame **MOULY**, Monsieur **LALOTTE**, Madame **ROCHER-IBAZATENE**,
Madame **TOURBEZ**, Adjoints au Maire,

Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **CLIMENT**, Madame **NATIVITE**, Madame **PEIRE**,
Monsieur **BRODIER**, Monsieur **DE ALMEIDA**, Madame **BRODIER**, Monsieur **MIAN**,
Monsieur **GEBAUER**, Madame **GALLE**, Monsieur **ROMERO**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **DAIRA**, Monsieur **MATHURINA**, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **GALTIE** a donné pouvoir à Madame **GALTIE**
Madame **DURAND-IBAZATENE** a donné pouvoir à Madame **ROCHER-IBAZATENE**

Absents : Monsieur **TCHUINDIBI**, Madame **ROBLIN**,

Secrétaires de séance : Monsieur **PEIRE** et Monsieur **GEBAUER**

OBJET : APUREMENT DU COMPTE 1069

RAPPORTEUR : Madame **MOULY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances élargie aux Adjoints au Maire du 22 Janvier 2020,

CONSIDERANT qu'en vue de la généralisation de la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023, il convient dès à présent de prévoir l'apurement du compte 1069, qui avait été ouvert lors du passage en M14 pour neutraliser le rattachement des charges,

CONSIDERANT que ce compte doit être soldé avant le passage en M57,

CONSIDERANT qu'il présente un solde de 25 947,50 €,

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **AUTORISE** l'apurement du compte 1069 par une opération semi-budgétaire entraînant l'émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 par le crédit du compte 1069 pour un montant de 25 947,50 €,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 11.02.2020
et a été publiée le 12.02.2020
Le Maire



Le Maire
Georges DELHALT



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.